

Rétrocessions de médicaments aux patients externes



Centre Hospitalier
de Tourcoing

La rétrocession est la dispensation à des patients non hospitalisés de certains médicaments non disponibles en ville.

Quels sont les médicaments rétrocedés ?

Les médicaments rétrocedés sont inscrits sur une liste publiée au Journal Officiel nommée « liste rétrocession ». Sauf exception, ce sont des médicaments qui ne sont pas disponibles en pharmacie de ville.

Tous les médicaments non disponibles en ville ne sont pas rétrocedables. Certains médicaments doivent en effet être administrés uniquement au cours d'une hospitalisation. **Nous vous invitons, avant de vous déplacer, à nous contacter par téléphone pour vérifier que nous pouvons vous délivrer votre traitement.**

En cas de difficultés d'approvisionnement de médicaments par les pharmacies de ville, nous ne pouvons pas nous substituer à celles-ci, sauf décision contraire de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM).

En pratique

Les patients sont accueillis dans un secteur dédié, indépendant de l'accueil des services de soins et des autres visiteurs, dans des conditions garantissant la confidentialité. L'entrée est directement accessible par l'extérieur du bâtiment Guy Chatiliez (entre les urgences et l'IRM).

Horaires d'accueil du public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
le samedi de 10h à 12h

Téléphone : 03 20 69 44 59

IMPORTANT

Lors de votre première venue, vous devez vous munir de votre carte vitale, de votre attestation de mutuelle et de l'original de votre ordonnance en cours de validité (la première dispensation doit avoir lieu dans les 3 mois après sa rédaction par le médecin).